

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 121**29 janvier 2004****SOMMAIRE**

Alex Thomas S.A.	5781	Elitex S.A., Luxembourg	5787
Antiquarium S.A.H., Luxembourg	5805	European Internet Finance S.A., Luxembourg ...	5796
Aptosite, S.à r.l., Luxembourg	5786	Fibre-Net S.A., Luxembourg	5786
Aptosite, S.à r.l., Luxembourg	5786	Fibre-Net S.A., Luxembourg	5786
Arclight Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	5781	Fibre-Net S.A., Luxembourg	5786
Art International, S.à r.l., Luxembourg	5780	Global Equity Ventures S.A., Luxembourg	5794
Asdecor, S.à r.l., Luxembourg	5797	GTA - Generale Trasporti Armamento Interna- tional S.A., Luxembourg	5774
Auchan Luxembourg S.A., Luxembourg	5805	GTA - Generale Trasporti Armamento Interna- tional S.A., Luxembourg	5774
Baumard Investissements, S.à r.l., Luxembourg ..	5791	Hobereau Finance, S.à r.l., Luxembourg	5791
Blaze Finance Services, S.à r.l., Luxembourg	5807	Hot Stuff S.A., Luxembourg	5792
Botico S.A., Luxembourg	5769	Hot Stuff S.A., Luxembourg	5792
Botico S.A., Luxembourg	5769	Hot Stuff S.A., Luxembourg	5792
Bourglinster Invest S.A.H., Luxembourg	5804	Hot Stuff S.A., Luxembourg	5793
Calliop International Investment S.A., Luxem- bourg	5772	Hot Stuff S.A., Luxembourg	5794
(The) Carlyle Group (Luxembourg) JV S.C.A., Lu- xembourg	5778	Lechef Holding S.A., Luxembourg	5808
Carmel Holding S.A., Luxembourg	5806	Lorenzo Holding S.A., Luxembourg	5762
Casa Investments S.A., Wasserbillig	5808	Lumberton Finance S.A., Wasserbillig	5794
Chelsfield (Global Switch), S.à r.l., Luxembourg ..	5763	Marnicar S.A., Mamer	5795
Chelsfield (Global Switch), S.à r.l., Luxembourg ..	5764	Mischabel S.A., Luxembourg	5791
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	5777	Multiflags S.A., Luxembourg	5765
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg	5777	Neurato Investments, S.à r.l., Luxembourg	5790
Compagnie Financière Australe S.A., Luxem- bourg	5795	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières) S.A., Luxembourg	5790
Compagnie Luxembourgeoise de Participations S.A., Luxembourg	5808	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières) S.A., Luxembourg	5790
Concerto Fund, Sicav, Luxembourg	5807	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières) S.A., Luxembourg	5790
(The) Cross Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg	5776	O.I.F. (Opérations Immobilières et Financières) S.A., Luxembourg	5796
(The) Cross Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg	5776	Olimar Société Financière S.A., Luxembourg ...	5787
Cum Grano Salis, S.à r.l., Luxembourg	5798	Privata Finance S.A., Luxembourg	5807
Cum Grano Salis, S.à r.l., Luxembourg	5800	Rende Gerüstbau, S.à r.l., Frisange	5762
Cum Grano Salis, S.à r.l., Luxembourg	5804	Rosy Blue International S.A., Luxembourg	5770
De Hoge Dennen Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	5806	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	5772
Edmond de Rothschild Fund, Sicav, Luxembourg ..	5797	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	5807
EIS Holding S.A., Wasserbillig	5808	Silverbrick Finance S.A., Luxembourg	5804
Elitex S.A., Luxembourg	5787	Silverbrick Invest S.A., Luxembourg	5762
		Sinopia Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg ...	5772
		Sirius International Holding AG, Grevenmacher .	5777

Sirius International Holding AG, Grevenmacher .	5778	UBS Short Term Invest Management Company	
Superior S.A.H., Luxembourg.....	5785	S.A., Luxembourg.....	5776
Superior S.A.H., Luxembourg.....	5785	Usco Industrial Group S.A.H., Luxembourg.....	5806
Superior S.A.H., Luxembourg.....	5785	Vivace Holding S.A., Luxembourg.....	5791
Superior S.A.H., Luxembourg.....	5785	Vivace Holding S.A., Luxembourg.....	5791
Traf S.A., Luxembourg.....	5806	Y.R.P. Promotions S.A., Hagen.....	5795
UBS Short Term Invest Management Company			
S.A., Luxembourg.....	5775		

ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.515.

Assemblée Générale Extraordinaire

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 5 décembre 2003, les actionnaires ont pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

1) Acceptation de la démission de Armin Kirchner, Administrateur des sociétés TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. avec effet immédiat.

Décharge des Administrateurs de leurs obligations pour cet exercice.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'Administrateurs avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée. Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme Administrateur-Délégué de la société.

3) Décision de change le siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et d'autoriser le nouveau Conseil d'Administration à procéder à l'enregistrement de ces changements ainsi que d'en aviser les diverses parties.

4) Aucun autre sujet n'a été discuté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSY BLUE INTERNATIONAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002730.3/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LUMBERTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 janvier 2004.

Signature.

(003071.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SINOPIA MULTI INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.832.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 30 octobre 2003

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. François Bourguignon en tant qu'administrateur de la société.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003165.3/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CHELSEFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.216.

In the year two thousand three, on the fifth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) CHELSFIELD GS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 67 Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom, here represented by Ms. Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on November 28, 2003.

2) CHELSFIELD plc, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 67 Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom, here represented by Ms. Cynthia Kalathas, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on November 28, 2003.

3) LEADPEAK LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 67 Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom, here represented by Ms. Cynthia Kalathas, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on November 28, 2003.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are sole shareholders of CHELSFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B: 75.216), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 26th of July 2000, number 536. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 22nd of April 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on the 12th of July 2002, number 1067.

The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of December 2003 instead of on the thirty-first day of March 2004.

2. Modification of all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December.

3. Subsequent amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current accounting year so that it ends on the thirty-first day of December 2003 instead of on the thirty-first day of March 2004.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 19 and article 20 of the articles of incorporation as follows:

Art. 19.

«The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.»

Art. 20.

«Each year on the thirty-first day of December the books are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) CHELSFIELD GS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 67 Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 28 novembre 2003.

2) CHELSFIELD plc, une société constituée et régie selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 67 Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 28 novembre 2003.

3) LEADPEAK LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 67 Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 28 novembre 2003.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée CHELSFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B: 75.216), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 juillet 2000, numéro 536. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 juillet 2002, numéro 1067.

L'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un décembre 2003 au lieu du trente et un mars 2004.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

3. Modification subséquente de l'article 19 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société de sorte qu'elle se termine le trente et un décembre 2003 au lieu du trente et un mars 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de sorte que chacune commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 et l'article 20 des statuts de la façon suivante:

Art. 19.

«L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Art. 20.

«Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2003, vol. 881, fol. 56, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003588.3/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CHELSFIELD (GLOBAL SWITCH), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003590.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

NEURATO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.975.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth day of December.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MILL GROVE LIMITED, a company incorporated under the law of Turks and Caicos Islands, with registered office at Gretton House, Duke Street, Grand Turk, Turks and Caicos Islands,

here represented by Mrs. Manuela D'Amore, private employee, residing professionally in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on December 9, 2003;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NEURATO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euros (€ 125.-) per share.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by the sole shareholder prenamed as follows:

MILL GROVE LIMITED	100 shares
Total:	100 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, director of companies, born in Forbach (France) on May 17, 1968, residing in Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mr Fabio Mazzoni, company director, born in Ixelles (Belgium) on January 20, 1960, with professional address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mrs. Géraldine Schmit, private employee, born in Messancy (Belgium) on November 12, 1969, with professional address 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The registered office is established in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) The shareholders decide to confer individual signatory powers to

Alain Heinz, prenamed

and

Mr Fabio Mazzoni, prenamed

And

Mrs. Géraldine Schmit

on the Company's bank account for any transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MILL GROVE LIMITED, une société constituée suivant le droit des Iles Turks et Caïcos, ayant son siège social à Gretton House, Duke Street, Grand Turk, Turks and Caicos Islands,

ici représentée par Madame Manuela D'Amore, employée privée, résident professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de NEURATO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par le seul associé prénommé comme suit:

MILL GROVE LIMITED	100 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach, France, le 17 mai 1968, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, né à Ixelles le 20 janvier 1960, demeurant professionnel à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Madame Géraldine Schmit, employée privée, née Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, demeurant professionnel à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Les associés décident de conférer le pouvoir de signature individuelle sur le compte bancaire de la Société à

Monsieur Alain Heinz, prénommé,

et

Monsieur Fabio Mazzoni, prénommé

et

Madame Géraldine Schmit, prénommée,

pour toutes transactions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. D'Amore, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 52, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003462.3/220/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BOTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.186.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2002 ainsi que les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2002 de sa maison mère E. NUSSBAUM HOLDING AG, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signatures.

(003259.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BOTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 63.186.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 12 mai 2003 à 10.30 heures à Luxembourg

Résolutions

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle période d'un an, celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. pour une nouvelle durée d'un an, celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003261.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand three, on the fifth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SBS BROADCASTING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered in the Trade Register in Luxembourg under the number B 31.996, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 October 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 November 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Guy Harles, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Catherine Koch, General Manager, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie Wagner-Chartier, Docteur en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To approve an extension of the five years term for the authorised capital of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. - That the present meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders on the 30 October 2003;

IV. - That pursuant to the attendance list, twenty-six million one hundred sixty-five thousand seven hundred forty-nine (26,165,749) shares out of twenty-nine million five hundred and fifty-three thousand six hundred and seventeen (29,553,617) voting shares at the time where the Board of Directors has convened the shareholders, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V. - That the present meeting, representing eighty-eight point five hundred thirty-six (88.536) per cent of the capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after having heard the report by the Board of Directors and after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to extend the term for the authorised capital of the Company for a new period of five years from the date of this Extraordinary General Meeting of December 5, 2003.

This resolution has been taken by:

twenty-four million five hundred twenty-six thousand eight hundred thirteen (24,526,813) votes for, one hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-seven (124,877) votes against and one million five hundred fourteen thousand fifty-nine (1,514,059) votes abstained.

Second resolution

As consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5.

«The subscribed capital is set at sixty million ninety-two thousand five hundred and sixty-two euro (EUR 60,092,562), to consist of thirty million forty-six thousand two hundred and eighty-one (30,046,281) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of December 5, 2003, the directors be and are hereby authorised to issue Common Shares and to grant options to subscribe for Common Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille trois, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31996, constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme secrétaire Madame Catherine Koch, Directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie Wagner-Chartier, Docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. D'approuver une extension du terme de cinq ans pour le capital autorisé de la Société;

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. - Que la présente Assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 30 octobre 2003;

IV. - Que suivant la liste de présence, vingt-six millions cent soixante-cinq mille sept cent quarante-neuf (26.165.749) actions sur vingt-neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent dix-sept (29.554.617) actions ayant droit de vote au moment où le Conseil d'Administration a convoqué les actionnaires, sont représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

V. - Que la présente Assemblée, réunissant quatre-vingt huit virgule cinq cent trente-six (88,536) pourcent du capital, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de prolonger la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée par:

vingt-quatre millions cinq cent vingt-six mille huit cent treize (24.526.813) votes pour, cent vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-sept (124.877) votes contre et un million cinq cent quatorze mille cinquante-neuf (1.514.059) abstentions.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.

«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante millions quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-deux euros (EUR 60.092.562,-) représenté par trente millions quarante-six mille deux cent quatre-vingt-une (30.046.281) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérée.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2003, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. Harles, C. Koch, S. Wagner-Chartier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2003, vol. 881, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003612.3/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 janvier 2004.

J.-J. Wagner.

(003615.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CALLIOP INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 97.977.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) la société ASCOR INVESTMENT HOLDING S.A. avec siège social à 5 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg;

2) la société ORACLE MANAGER CORP avec siège social à R.G. Hodge Plaza, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 564971.

Les deux ici représentées par Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 9 décembre 2003, lesquelles procurations après signature ne varieront par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le(s)quel(le)s comparant(e)s ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils/elles vont constituer entre eux/elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CALLIOP INTERNATIONAL INVESTMENT S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le 2^e lundi du mois de janvier à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparant(e)s préqualifié(e)s ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) la société ASCOR INVESTMENT HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) la société ORACLE MANAGER CORP, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	<u>310</u>

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparant(e)s préqualifié(e)s, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitué(e)s en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils/elles se reconnaissent dûment convoqué(e)s, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils/elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, demeurant à 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, né le 9 juin 1947 à Paris, de nationalité française;
 - la société ASCOR INVESTMENT HOLDING S.A., préqualifiée;
 - la société ORACLE MANAGER CORP, préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - la société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social à 5 rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 58.177.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à 5, rue Aldringen / B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont déposé à l'unanimité et en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié, comme administrateur-délégué qui pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Arend, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 72, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003464.3/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(003234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GTA - GENERALE TRASPORTI ARMAMENTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.529.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(003236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.305.

L'an deux mille trois, le quinze (15) décembre, à Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée;
Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.305, ayant son siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 38.852.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Asseray, employée privée, 291, route d'Arlon, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel François, employé privé, 291, route d'Arlon, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Isabelle Asseray, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Änderungen der Statuten gemäss des Rundschreibens CSSF 03/87 vom 21. Januar 2003 bezüglich des Inkrafttretens des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Der in Artikel 7, 14 und 24 der Statuten der Gesellschaft enthaltene Begriff «commissaires aux comptes» (Rechnungsprüfer) wird durch den Begriff «réviseur d'entreprises» (Wirtschaftsprüfer) ersetzt.

- Der in Artikel 3 und 25 der Statuten der Gesellschaft enthaltene Hinweis auf das Gesetz vom 30. März 1988 wird durch den Hinweis auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt.

2. Verschiedenes.

II.- Que les 5.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, et plus particulièrement à ce sujet, elle décide:

- de remplacer dans les articles 7, 14 et 24 des statuts, le terme «commissaires aux comptes» par «réviseur d'entreprises», et,

- de remplacer dans les articles 3 et 25 des statuts, la référence à «la loi du 30 mars 1988» par «la loi du 20 décembre 2002».

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier les articles 3, 7, 14, 24 et 25 des statuts, pour leur donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. La société a pour objet exclusif la création et la gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois UBS (LUX) SHORT TERM INVEST, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

Agissant en nom propre, mais pour compte des détenteurs de parts du fonds commun de placement, elle pourra effectuer les opérations qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social, tout en restant dans les limites du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placements collectifs.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises, externe et indépendant. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les prescriptions légales alors en vigueur; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 14. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et au réviseur d'entreprises des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion des administrateurs et le rapport du réviseur d'entreprises et discute le bilan.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et du réviseur d'entreprises. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que du vingt décembre deux mil deux sur les organismes de placement collectif.

L'ordre de jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: I. Asseray, E. François, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

J. Delvaux.

(003448.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

UBS SHORT TERM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.305.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2003, actée sous le n°809 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(003449.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 33.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signatures.

(003292.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 33.117.

Les actionnaires de THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 12 décembre 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, comme administratrice de la société.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003295.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

FIDUPAR

Signatures

(003257.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 27 juin 2003 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de COSAFIN S.A. et de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clemency pour une nouvelle période; celle-ci venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

CLICHY HOLDING S.A.H.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01999. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003262.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.
H. R. Luxemburg B 96.170.

Im Jahre zweitausenddreie, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG, mit Sitz in L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Camille Mines, Notar mit dem Amtssitz in Capellen, am 19. September 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 96.170,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dame Cristina Vidal, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Danielle Origer, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha nach L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.

2.- Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 1 Absatz 3 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. (dritter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.»

3.- Sonstiges.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-2133 Luxemburg, 50, rue Nicolas Martha nach L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker, verlegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 1 Absatz 3 der Statuten abgeändert wie folgt:

«**Art. 1. (dritter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 14.15 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 450,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Vidal, D. Origer, P.-H. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. Januar 2004.

P. Decker.

(003237.3/206/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SIRIUS INTERNATIONAL HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.

R. C. Luxembourg B 96.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(003241.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and three, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, a société en commandite par actions, having its registered office at L-2443 Luxembourg, 26, boulevard Royal, pursuant to a resolution of the sole manager of 24 October 2003.

The excerpt of the minutes of this resolution of the sole manager, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003, under number 1054 (hereafter «the Company»).

The Articles of Association of the Company have not been amended.

2) The subscribed capital of the Company is currently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three million ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,099,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») in registered form without a par value and one (1) management share (the «Management Share») in registered form without a par value.

3) Pursuant to article six of the Articles of Association of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at one billion euro (EUR 1,000,000,000) represented by one hundred billion (100,000,000,000) Ordinary Shares in registered form without a par value.

The board of directors is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) In its meeting of 24 October 2003, the board of directors of the Company resolved to increase the capital up to three million five hundred forty thousand four hundred and two euro (EUR 3,548,402), through the issue of three

hundred fifty-one million seven hundred forty thousand two hundred (351,740,200) Ordinary shares without nominal value.

In accordance with article 6 of the Articles of Association, the board of directors resolved to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The new shares have been subscribed as follows:

1) One hundred seventy-four million three hundred twenty thousand one hundred (174,320,100) Ordinary Shares have been subscribed by CIC FINANCE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, hereto attached, paid up by a contribution in cash of one million seven hundred forty-three thousand two hundred and one euro (EUR 1,743,201);

2) one hundred seventy-seven million four hundred twenty thousand one hundred (177,420,100) Ordinary Shares have been subscribed by COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, paid up by a contribution in cash of one million seven hundred seventy-four thousand two hundred and one euro (EUR 1,774,201).

The justifying subscription forms have been produced to the undersigned notary, who acknowledges this.

All of the three hundred fifty-one million seven hundred forty thousand two hundred (351,740,200) Ordinary Shares have been subscribed at a total price of three million five hundred seventeen thousand four hundred and two euro (EUR 3,517,402) which have been entirely allocated to the share capital;

As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph of article six of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of three million five hundred forty-eight thousand four hundred and two euro (EUR 3,548,402) consisting of three hundred fifty-four million eight hundred forty thousand one hundred ninety-nine (354,840,199) ordinary shares (the «Ordinary Shares») in registered form without nominal value and one (1) management share (the «Management Share») in registered form without nominal value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty-nine thousand two hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du gérant unique de THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2443 Luxembourg, 26, boulevard Royal, en vertu d'une résolution du gérant unique du 24 octobre 2003.

L'extrait du procès-verbal de cette résolution, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en la qualité énoncée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 5 septembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

2) Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.099.999) actions ordinaires nominatives sans valeur nominale (ci-après «les Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité (ci-après l'«Action de Commandité») nominative sans valeur nominale.

3) Conformément à l'article six des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) représenté par cent milliards (100.000.000.000) d'Actions Ordinaires nominatives sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) En sa réunion du 24 octobre 2003, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à trois millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent deux euros (EUR 3.548.402) par l'émission de trois cent cinquante et un millions sept cent quarante mille deux cents (351.740.200) actions Ordinaires nouvelles de la Société sans valeur nominale.

Conformément à l'article 6 des statuts, le conseil d'administration a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires pour les actions à émettre.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) cent soixante-quatorze millions trois cent vingt mille et cent (174.320.100) Actions Ordinaires ont été souscrites par CIC FINANCE, une société constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, libérées par un apport en espèces de un million sept cent quarante-trois mille deux cent un euros (EUR 1.743.201);

2) cent soixante-dix-sept mille quatre cent vingt mille et cent (177.420.100) Actions Ordinaires ont été souscrites par COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, une [société] constituée sous les lois françaises, ayant son siège social à 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, libérées par un apport en espèces de un million sept cent soixante-quatorze mille deux cent et un euros (EUR 1.774.201).

Les documents justificatifs desdites souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate.

L'intégralité des trois cent cinquante et un millions sept cent quarante mille deux cents (351.740.200) Actions Ordinaires ont été souscrites à un prix total de trois millions cinq cent dix-sept mille quatre cent deux euros (EUR 3,517,402) entièrement affectés au capital social.

A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trois millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent deux euros (EUR 3.548.402) représenté par trois cent cinquante-quatre millions huit cent quarante mille cent quatre-vingt-dix-neuf (354,840,199) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») nominatives sans valeur nominale et par une (1) action de commandité (ci-après l'«Action de Commandité») nominative sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-neuf mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 75, case 7. – Reçu 35.174,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003637.3/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ART INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 35, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 86.781.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Marco Englaro, ouvrier, né le 27 mai 1965 à Luxembourg, demeurant à L-4140 Esch-sur-Alzette, 5, rue Victor Hugo,

agissant comme unique associé (suite à une cession de parts sous seing privé, annexée au présent acte), de la société ART INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège à L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy, (RC B No 86.781), constituée suivant acte notarié en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C No 989 du 28 juin 2002.

Lequel comparant a requis le notaire de faire acter les modifications suivantes:

1. Adresse du siège: Le nouveau siège sera établi à L-1463 Luxembourg, 35, place de Paris.

2. Capital social: Le capital est souscrit par l'associé unique.

3. Gérance: Monsieur Marco Englaro, préqualifié, est nommé gérant unique avec pouvoir de signature en toutes circonstances.

Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Englaro, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 décembre 2003, vol. 894, fol. 36, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 janvier 2004.

G. d'Huart.

(003576.3/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ALEX THOMAS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.848.

En sa qualité d'agent domiciliataire de la société ALEX THOMAS S.A. ayant son siège social à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.848, SCHMITT & LOCHARD décide de dénoncer le siège social avec effet immédiat au 6 janvier 2004.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

K. Schmitt.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003133.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ArcLight LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 97.982.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twelfth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) ArcLight ENERGY PARTNERS FUND II, LP, having its registered office at 200, Clarendon Street, Boston, MA 02117, USA, represented by its general partner ArcLight PEF GP II, LLC, here represented by Ms. Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 10, 2003,

2) NORNE, INC., a US limited liability company, having its registered office at 3275 South Jones Boulevard, Suite 105, Las Vegas, Nevada 89146, represented by Mr Stéphane Owczarek, attorney-at-law, residing in Metz, by virtue of a proxy given on December 10, 2003.

Which proxies shall be signed in variety by the appearing persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named parties, represented as said above, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time (hereafter the «Law») as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the company is ArcLight LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in or otherwise investing in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the shareholders will not put an end to the company.

Title II.- Capital - Shares

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.- €) represented by two hundred (200) shares of sixty-two euro (62.- €) each.

The capital of the company may be changed at any time by a decision of the shareholders taken in accordance with article 11 of these Articles.

Art. 8. Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the shareholders for an undetermined period. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders.

The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Title IV.- General meeting of shareholders

Art. 11. Decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than half of the capital. However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's capital, subject to the provisions of the Law.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxation constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- General provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on December 31, 2004.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

1) ArcLight ENERGY PARTNERS FUND II, LP, prenamed, one hundred and ninety-four shares	194
2) NORNE, INC., prenamed, six shares	6
Total: two hundred shares	200

The shares have been fully paid up to the amount of sixty-two euro (62.- €) per share by a contribution in cash of twelve thousand four hundred euro (12,400.- €).

As a result the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- €) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 1,550.-€.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2) The following entity has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 9.098.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above named parties, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ArcLight ENERGY PARTNERS FUND II, LP, ayant son siège social à 200, Clarendon Street, Boston, MA 02117, USA, représentée par ArcLight PEF GP II, LLC en sa qualité de general partner ici représentée par Maître Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003,

2) NORNE, INC., une société des Etats-Unis ayant son siège social à 3275 South Jones Boulevard, Suite 105, Las Vegas, Nevada 89146, représentée par Maître Stéphane Owczarek, avocat, demeurant à Metz, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet- Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société sera ArcLight LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou autre investisseur, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes opérations relatives à la propriété immobilière ou mobilière qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- €) représenté par deux cents (200) parts sociales de soixante-deux euros (62,- €) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 11 des Statuts.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose de pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 11. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxation, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2004.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

1) ArcLight ENERGY PARTNERS FUND II, LP, prénommée, cent quatre-vingt-quatorze parts sociales	194
2) NORNE, INC., prénommée, six parts sociales	6
Total: deux cents parts sociales	200

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de soixante deux euros (62,- €) par part sociale par un apport en espèces de douze mille quatre cents euros (12.400,- €).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- €) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.550,-€.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est établi à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2) La société suivante a été nommée gérant de la société pour une durée indéterminée: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, St. Owczarek, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 57, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

P. Frieders.

(003520.3/212/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003603.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003613.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003604.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003610.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

APTOSITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 79.783.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(003341.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

APTOSITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 79.783.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(003343.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT DU NORD S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.086.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(003370.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT DU NORD S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.086.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(003368.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**FIBRE-NET S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT DU NORD S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(003366.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**ELITEX S.A., Société Anonyme,
(anc. TEXALPHA S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.516.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(003387.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

**ELITEX S.A., Société Anonyme,
(anc. TEXALPHA S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Signature.

(003379.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

PRIVATA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.134.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PRIVATA FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 54.134, constituée par acte de maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 février 1996, sous la dénomination de PLANTAR FINANCE S.A., publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 263 du 31 mai 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 4 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 841 du 11 novembre 1999.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante-cinq actions (55) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-cinq mille US Dollars (USD 55.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social sans changement au fonds.
2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de US Dollars en euros au cours (au 10 décembre 2003) de 1 US Dollar pour 0,818532 euros.
3. Diminution du capital social à concurrence de dix-neuf euros vingt-six cents (EUR 19,26) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dix-neuf euros vingt-six cents (EUR 45.019,26) représenté par cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale.
4. Echange des cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale contre quatre cent cinquante (450) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
5. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de un million neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.955.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), avec émission correspondante de dix neuf mille cinq cent cinquante (19.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
6. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
7. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.

8. Fixation de la date de l'Assemblée Générale annuelle.
9. Refonte complète des statuts.
10. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la société est reformulé sans changement au fonds de telle sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social changée de US Dollars en euros au cours (au 10 décembre 2003) de 1 US Dollars pour 0,818532 euro de sorte que le capital social de la société est provisoirement fixé à quarante-cinq mille dix-neuf euros vingt-six cents (EUR 45.019,26) et représenté par cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Le capital social est diminué à concurrence de dix-neuf euros vingt-six cents (EUR 19,26) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille dix-neuf euros vingt-six cents (EUR 45.019,26) représenté par cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale.

Quatrième résolution

Il est procédé à l'échange des cinquante-cinq actions (55) actions sans valeur nominale contre quatre cent cinquante (450) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cinquième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de un million neuf cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.955.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), avec émission correspondante de dix neuf mille cinq cent cinquante (19.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les dix neuf mille cinq cent cinquante (19.550) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées par Monsieur Erminio Spallanzani, résident à Reggio Emilia, Italie.

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Reggio Emilia, le 15 décembre 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été entièrement libérées en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Septième résolution

La société sera désormais engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 18 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts de telle sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PRIVATA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- Céder des actions ou des parts détenues dans des sociétés tierces;

- Céder des immeubles;

- Mettre en gage ou dresser des hypothèques sur les parts détenues dans des sociétés tierces ou sur des immeubles appartenant à la société.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Hoffmann, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 75, case 8. – Reçu 19.550 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003587.3/211/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003399.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003405.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

O.I.F. (OPERATIONS IMMOBILIERES ET FINANCIERES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 55.199.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(003407.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MULTIFLAGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 66.341.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL05262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MULTIFLAGS S.A.

Signature

(003135.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HOBREAU FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.675.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 16 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg a été élu au poste de nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 16 décembre 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003171.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BAUMARD INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.501.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003193.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

VIVACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003593.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VIVACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003595.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 83.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A.

Signature

(003310.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 83.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A.

Signature

(003311.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 83.899.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2002

L'an deux mille deux (2002) le 12 décembre à 9.00 heures, s'est tenue à son siège social une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme HOT STUFF S.A.

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

Ordre du jour:

1) Exercice 2001, approbation des comptes.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Maître Alain S. Garros, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Pezzera, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Claude Karp, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou représentés, et à laquelle les membres du bureau et les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Monsieur le président constate que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Monsieur le président met à disposition du bureau:

1) le bilan de l'exercice 2001 avec ses annexes

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution

Comptes de l'exercice 2001

Après lecture des rapports de gestion et celui du commissaire aux comptes, et après avoir analysé les comptes de l'exercice 2001, l'assemblée générale approuve ces comptes. L'exercice 2001 a été clôturé avec une perte. La perte est reportée sur l'exercice 2002.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la décision d'accepter la résolution.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Le président / le secrétaire / le scrutateur / les actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003308.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

HOT STUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 83.899.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 22 juin 2003

La séance est ouverte à 9.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Alain S. Garros, domicilié à Luxembourg

Secrétaire: Monsieur Fabio Pezzera, domicilié à Luxembourg

Scrutateur: Monsieur Claude Karp, domicilié à Luxembourg

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur fonction pour l'exercice clos au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comme suit:

Perte de l'exercice	- 40.163,67 EUR
Affectation aux résultats reportés	- 40.163,67 EUR

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 23 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaires

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01793. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003305.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MARNICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 86.399.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Nicole Grismont-Magrit, gérante de sociétés, née à Arlon (B), le 7 novembre 1963, demeurant à B-6760 Virton, 21, Allée des Roses.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à société anonyme MARNICAR S.A., avec siège à Mamer, (RC No 86.399), constituée suivant acte notarié du 25 février 2002, publié au Mémorial C page 42997/2002;
- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;
- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: N. Magrit, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 27, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003556.3/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

GLOBAL EQUITY VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.975.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(003601.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

LECHEF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.678.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LECHEF HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003617.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Y.R.P. PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 70.994.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Paul Diederich, comptable, née à Luxembourg, le 9 février 1961, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-8385 Hagen, 7, rue Principale, une société anonyme Y.R.P. PROMOTIONS S.A., (RC No 70.994), constituée suivant acte notarié du 7 juillet 1999, publié au Mémorial C No 780 du 20 octobre 1999;
- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société;
- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003558.3/207/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE AUSTRALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 72.124.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration

CLMS (LUXEMBOURG)S.A.

Signature

(003680.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

MISCHABEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.331.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

MISCHABEL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003620.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

OLIMAR SOCIETE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Pedros Mendes, Economiste, né le 23 septembre 1938 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle au 4, rue de la pâtisserie CH-1211 Genève 3, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Genève, en date du 12 décembre 2003, ci annexée.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de OLIMAR SOCIETE FINANCIERE S.A., (RC No B 39.808) constituée suivant acte notarié du 25 février 1992, publié au Mémorial C No 366 du 27 août 1992;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million d'euros (EUR 1.000.000,00) représenté par mille (1.000,-) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société;

- que la société détient une créance de 983.437,27 EUR sur la société DONIGO S.G.P.S. Cette créance deviendra la propriété du mandant du fait de la dissolution;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres représentatifs du capital de la société qui ont été immédiatement annulés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de 780 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Houssa, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003560.3/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

EUROPEAN INTERNET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.328.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Thierry Holofoffe, administrateur de sociétés, né à Nivelles (B), le 30 juin 1959, demeurant à B-Woluwe-St-Pierre, 50, avenue Xavier Henrard, ici représenté par Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois EUROPEAN INTERNET FINANCE S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 69.328, constituée suivant acte notarié du 9 avril 1999, publié au Mémorial C No 476 du 22 juin 1999;

- que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), représenté par dix mille (10.000) actions sans valeur désignation de valeur nominale;

- que le mandant a acquis toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société,

- que le mandant détenant toutes les actions de la société a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

1. de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
2. de désigner le mandant comme liquidateur;

- que le mandant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et

- que tous les passifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi que de tout l'actif;

- que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus;

- qu'en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, est déclarée clôturée, la société ayant disparu et a cessé d'exister;

- comme conséquence de ce qui précède, les 3 certificats d'actions au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentant;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Houssa, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2003, vol. 894, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 décembre 2003.

G. d'Huart.

(003563.3/207/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

EDMOND DE ROTHSCHILD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 76.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

H. Hellinckx.

(003529.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ASDECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 41.634.

Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 18 novembre 2003

L'an deux mille trois, le 18 novembre 2003 à 10.00 heures.

L'Assemblée se compose d'un associé unique à savoir:

Monsieur Ferdinand Lorang, demeurant à L-2323 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse 100 parts

Total: cent parts. 100 parts

L'Associé présent, représente l'intégralité du capital social décide d'une assemblée générale extraordinaire en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Changement du siège social

Le siège social est transféré de l'ancienne adresse L-1471 Luxembourg, 103 route d'Esch à la nouvelle adresse 2 boulevard de la Pétrusse, L-1471 Luxembourg

L'associé décide tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

F. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003651.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CUM GRANO SALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.375.

In the year two thousand and three on the eleventh day of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company CUM GRANO SALIS, S.à r.l. (the Company), having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 86.375, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg on February 14, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 12, 2002 under number 891, the articles of association of which were modified by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on September 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 5, 2003 under number 1159.

The meeting is opened by M^e Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Vanessa Freed, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Renunciation by the shareholder QUA PATET ORBIS B.V., S.à r.l. to the repurchase offer of the Company in the framework of the decrease of the subscribed capital as per the following agenda items, in proportion to its share holding in the Company;

2. Decrease of the subscribed capital of the Company by an amount of twelve million two hundred and seventy-three thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 12,273,925) in order to bring the Company's subscribed capital from its present amount of thirty million six hundred and eighty-four thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 30,684,425) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and one million two hundred and twenty-six thousand eight hundred and seventy-seven (1,226,877) preference shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to eighteen million four hundred and ten thousand five hundred euro (EUR 18,410,500), by buying back four hundred and ninety thousand nine hundred and fifty-seven (490,957) preference shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each at the price of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

3. Cancellation of four hundred and ninety thousand nine hundred and fifty-seven (490,957) preference shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

4. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above decisions and more particularly amendment of article 6 paragraph 1 of the articles.

II.- There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number and the class of shares held by them. Such attendance list shall remain attached to the present deed after having been signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of this meeting and the undersigned notary, together with the proxies signed *ne varietur* by the proxyholders, and initialled by the persons appearing and the undersigned notary.

III.- It appears from the attendance list that all the shares of the corporation of all classes are present or represented at this meeting which therefore is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda, which has been communicated to the shareholders prior to this meeting as has been recognized by the shareholders present and the proxyholders of the shareholders represented.

IV.- Then the shareholders of the ordinary shares and of the preference shares, represented by M^e Dirk Leermakers and M^e Elisabeth Reinard respectively, each time by separate vote, passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder QUA PATET ORBIS B.V., S.à r.l. expressly resolves to renounce to the repurchase offer of the Company in the framework of the decrease of the subscribed capital as per the following agenda items, in proportion to its holding of shares in the Company.

Second resolution

Resolved to decrease the subscribed capital of the company by an amount of twelve million two hundred and seventy-three thousand nine hundred and twenty-five euro (EUR 12,273,925) in order to bring it from his present amount of thirty million six hundred and eighty-four thousand four hundred and twenty-five euro (EUR 30,684,425) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, and one million two hundred and twenty-six thousand eight hundred and seventy-seven (1,226,877) preference shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, to eighteen million four hundred and ten thousand five hundred euro (EUR 18,410,500) by the repurchase of four hundred and ninety thousand nine hundred and fifty-seven (490,957) preference shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, at the price of twenty-five euro (EUR 25) per share.

The repayment of the share capital shall be made by a repayment in kind, i.e. assignment of the receivable the Company has on Marcel van Poecke in the principal amount of eleven million seven hundred and fifty-eight thousand seven hundred and nine euro forty-seven cents (EUR 11,758,709.47) and in the interest amount of five hundred and fifteen thousand two hundred and thirty-five euro sixty-eight cents (EUR 515,235.68) as per December 11, 2003, i.e. in total twelve million two hundred and seventy-three thousand nine hundred and forty-five euro fifteen cents (EUR 12,273,945.15), to ALEA IACTA EST (LUX) BV, S.à r.l.

Third resolution

Resolved to cancel the four hundred and ninety thousand nine hundred and fifty-seven (490,957) preference shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, repurchased by the Company according to the foregoing resolution.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Company's Articles of Association which shall be reworded as follows:

«**Art. 6. Paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at eighteen million four hundred and ten thousand five hundred euro (EUR 18,410,500), represented by five hundred (500) ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and seven hundred and thirty-five thousand nine hundred and twenty (735,920) preference shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CUM GRANO SALIS, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2002 sous le numéro 891 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 novembre 2003 sous le numéro 1159.

L'assemblée est présidée par M^e Dirk Leermakers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire M^e Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Vanessa Freed, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Renonciation par l'associé QUA PATET ORBIS B.V., S.à r.l. à l'offre de rachat faite par la Société dans le cadre de la réduction de capital souscrit ci-dessous décrite, en proportion de sa détention de parts sociales dans la Société;

2. Réduction du capital social de la société à concurrence d'un montant de douze millions deux cent soixante-treize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 12.273.925,-) pour le ramener de son montant actuel de trente millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 30.684.425) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et un million deux cent vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept (1.226.877) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cents euros (EUR 18.410.500,-), par le rachat de quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (490.957) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

3. Annulation de quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (490.957) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

4. Modification des statuts de la société (les Statuts) en vue de refléter les décisions susmentionnées et notamment modification du paragraphe 1 de l'article 6 des Statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre et la catégorie de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales de la Société de toutes les catégories sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux associés qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les associés présents et les mandataires des associés représentés.

IV.- Ensuite les détenteurs de parts sociales de chaque catégorie, représentés respectivement par M^e Dirk Leermakers et M^e Elisabeth Reinard, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé QUA PATET ORBIS B.V., S.à.r.l. décide de renoncer expressément à l'offre de rachat lui ayant été faite par la Société dans le cadre de la réduction de capital souscrit ci-dessous décrite dans les proportions de sa détention de parts sociales.

Deuxième résolution

Il est décidé de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence de douze millions deux cent soixante-treize mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 12.273.925) pour le ramener de son montant actuel de trente millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 30.684.425) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et un million deux cent vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept (1.226.877) parts préférentielles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cents euros (EUR 18.410.500), par le rachat de quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (490.957) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, au prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le remboursement du capital social va être fait par un remboursement en nature, i.e. cession de la créance que la Société détient sur Marcel van Poecke qui s'élève à un montant principal de onze millions sept cent cinquante-huit mille sept cent neuf euros quarante-sept cents (EUR 11.758.709,47) et à un montant en intérêts de cinq cent quinze mille deux cent trente-cinq euros soixante-huit cents (EUR 515.235,68) en date du 11 décembre 2003, i.e. à un montant total de douze millions deux cent soixante-treize mille neuf cent quarante-cinq euros quinze cents (EUR 12.273.945,15), à ALEA IACTA EST (LUX) B.V., S.à r.l.

Troisième résolution

Il est décidé d'annuler les quatre cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-sept (490.957) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune qui viennent d'être rachetées par la Société conformément à la résolution précédente.

Quatrième résolution

A la suite de ces résolutions, les détenteurs de parts sociales ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cents euros (EUR 18.410.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et sept cent trente-cinq mille neuf cent vingt (735.920) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, V. Freed, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

P. Frieders.

(003682.3/212/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CUM GRANO SALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 86.375.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of December at 6.00 p.m.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company CUM GRANO SALIS, S.à r.l. (the Company), having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company register of Luxembourg under number B 86.375, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on February 14, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 12, 2002 under number 891, the articles of association of which were last modified by a deed of the undersigned notary on December 11, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened by M^e Dirk Leermakers, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M^e Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M^e Vanessa Freed, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty million five hundred twenty-nine thousand five hundred euro (€ 20,529,500.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million four hundred ten thousand five hundred euro (€ 18,410,500.-) to thirty-eight million nine hundred forty thousand euro (€ 38,940,000) by the creation and issue of eight hundred twenty-one thousand one hundred eighty (821,180) new preference shares of the Company having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each.

2. Subscription, intervening of the subscriber and paying up of all the new shares by contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the subscriber, EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L- 1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

II.- There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number and the class of shares held by them. Such attendance list shall remain attached to the present deed after having been signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of this meeting and the undersigned notary, together with the proxies signed *ne varietur* by the proxyholders, and initialled by the persons appearing and the undersigned notary.

III.- It appears from the attendance list that all the shares of the corporation of all classes are present or represented at this meeting which therefore is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda, which has been communicated to the shareholders prior to this meeting as has been recognized by the shareholders present and the proxyholders of the shareholders represented.

IV.- Then the shareholders of the ordinary shares and of the preference shares, represented by M^e Dirk Leermakers and M^e Elisabeth Reinard respectively, each time by separate vote, passed the following resolutions:

First resolution

Resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty million five hundred twenty-nine thousand five hundred euro (€ 20,529,500.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million four hundred ten thousand five hundred euro (€ 18,410,500.-) to thirty-eight million nine hundred forty thousand euro (€ 38,940,000.-) by the creation and issue of eight hundred twenty-one thousand one hundred eighty (821,180) new preference shares of the Company having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, fully paid up by a contribution in kind of all the assets and liabilities of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at L- 1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Second resolution

Resolved to admit the subscription of the eight hundred twenty-one thousand one hundred eighty (821,180) new preference shares by EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Intervention of the subscriber - Subscription - Paying up of the shares

Thereupon, EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., duly represented by M^e Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on December 18, 2003 has declared to subscribe the eight hundred twenty-one thousand one hundred eighty (821,180) newly issued preference shares of the Company with a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each and to pay them up entirely by a contribution in kind of all the assets and liabilities of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. This contribution is being made for a value of twenty million five hundred twenty-nine thousand five hundred eighteen point twenty-three euro (€ 20,529,518.23), out of which twenty million five hundred twenty-nine thousand five hundred euro (€ 20,529,500.-) are affected to the share capital of the Company, the exceeding amount of eighteen point twenty-three euro (€ 18,23) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a contribution balance sheet of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. as per the date of today. It results from a certificate issued today, by the management of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. that:

- all assets and liabilities of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. are shown on the attached signed balance sheet of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. as of the date of today;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. per attached balance sheet as of the date hereof, is estimated to be twenty million five hundred twenty-nine thousand five hundred eighteen point twenty-three euro (€ 20,529,518.23);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company will be accomplished by EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, resolved to amend the first paragraph of Article 6 of the Company's Articles of Association which shall be reworded as follows:

«Art. 6. Paragraph 1.

The Company's corporate capital is fixed at thirty-eight million nine hundred forty thousand euro (€ 38,940,000.-), represented by five hundred (500) ordinary shares of the Company having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) per share and one million five hundred fifty seven thousand one hundred (1,557,100) preference shares, having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) per share.»

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

Insofar as the contributor, a company having its registered office in a member country of the European Union, contributes all its assets and liabilities to another country of the European Union, i.e. to the Company, in exchange for shares in the Company, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 19, 1971 which provides for capital exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6,250.-€.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre à 18.00 heures.

Par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CUM GRANOSALIS, S.à r.l. (la Société), ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 14 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2002 sous le numéro 891 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M^e Dirk Leermakers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire M^e Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Vanessa Freed, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de vingt millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (€ 20.529.500,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cents euros (€ 18.410.500,-) à trente-huit millions neuf cent quarante mille euros (€ 38.940.000,-), par création et émission de huit cent vingt et un mille cent quatre-vingts (821.180) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts préférentielles nouvelles par un apport en nature consistant en tous les actifs et passifs du souscripteur, EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre et la catégorie de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales de la Société de toutes les catégories sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- Ensuite les détenteurs de parts sociales de chaque catégorie, représentés respectivement par M^e Dirk Leermakers et M^e Elisabeth Reinard, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (€ 20.529.500,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions quatre cent dix mille cinq cents euros (€ 18.410.500,-) à trente-huit millions neuf cent quarante mille euros (€ 38.940.000,-), par création et émission de huit cent vingt et un mille cent quatre-vingts (821.180) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de tous les actifs et passifs de EX PLURIBUS UNUM,

S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des huit cent vingt et un mille cent quatre-vingts (821.180) nouvelles parts préférentielles par EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'apporteur susmentionné, ici dûment représenté par M^e Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, lequel a déclaré souscrire les huit cent vingt et un mille cent quatre-vingts (821.180) parts préférentielles nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. Cet apport est fait pour une valeur de vingt millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent dix-huit virgule vingt-trois euros (€ 20.529.518,23), dont vingt millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (€ 20.529.500.-) sont crédités au compte capital de la Société et l'excédant de dix-huit virgule vingt-trois euros (€ 18,23) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

La preuve de la propriété et de la valeur de ces actifs et passifs a été fournie au notaire instrumentant par un bilan de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. daté d'aujourd'hui. Il résulte d'un certificat émis en date d'aujourd'hui par le gérant de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. que:

- tous les actifs et passifs de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. apparaissent sur le bilan signé de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. d'aujourd'hui;
- selon des principes généraux de comptabilité, la valeur nette de EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l. qui ressort à travers le bilan ci-attaché daté de ce jour s'élève à vingt millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent dix-huit virgule vingt-trois euros (€ 20.529.518,23);
- il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de ces actifs et passifs de la Société;
- toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de tous ces actifs et passifs seront accomplies par EX PLURIBUS UNUM, S.à r.l.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Paragraphe 1.

Le capital social est fixé à trente-huit millions neuf cent quarante mille euros (€ 38.940.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) et d'un million cinq cent cinquante sept mille cent (1.557.100) parts préférentielles ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Dans la mesure où l'apporteur, une société avec siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, fait apport de tous ses actifs et passifs à une autre société de l'Union Européenne, à savoir à la Société, en échange de parts émises par la Société, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 19 décembre 1971 qui prévoit l'exonération des droits proportionnels.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ 6.250,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, E. Reinard, V. Freed, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

P. Frieders.

(003690.3/212/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CUM GRANO SALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

P. Frieders.

(003692.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SILVERBRICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Administrateur de catégorie A

1. Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant à CH-1211 Genève 6, rue du Jargonnant 2, administrateur-délégué.

Administrateur de catégorie B

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003090.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BOURLINGSTER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.466.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme BOURLINGSTER INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59466, constituée suivant acte reçu le 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 485 du 5 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory de Harenne, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 73.000 (soixante-treize mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social à concurrence de euros cent cinquante mille (EUR 150.000,-) pour le ramener de son montant actuel de euros un million huit cent cinquante mille (EUR 1.850.000,-) à euros un million sept cent mille (EUR 1.700.000,-) par remboursement à l'actionnaire majoritaire, sans modifier le nombre d'actions.
- 2) Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.
- 3) Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de euros cent cinquante mille (EUR 150.000,-) pour le ramener de son montant actuel de euros un million huit cent cinquante mille (EUR 1.850.000,-) à euros un million sept cent mille (EUR 1.700.000,-) par remboursement à l'actionnaire majoritaire, sans modifier le nombre d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement à l'actionnaire majoritaire.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros), représenté par soixante-treize mille (73.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Adam, P. Van Hees, G. De Harenne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003640.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 45.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

AUCHAN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.525.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ANTIQUARIUM S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003628.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

USCO INDUSTRIAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.982.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

USCO INDUSTRIAL GROUP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003631.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CARMEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.393.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CARMEL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(003639.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.601.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

TRAF S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(002829.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

DE HOGE DENNEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.922.

DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale de liquidation de la Société en date du 30 décembre 2003

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation ainsi que les comptes à la liquidation;
- donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 décembre 2003;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2003 au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

DE HOGE DENNEN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003092.3/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

RENDE GERÜSTBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6B, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.600.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2003, réf. DSO-AL00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 9 janvier 2004.

FIDUCIAIRE EURO-DMD, Conseils comptables et fiscaux

Signature

(002737.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.106.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Pour *CONCERTO FUND, SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(002713.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BLAZE FINANCE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

(003001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SILVERBRICK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Administrateur de catégorie A

1. Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant à CH-1211 Genève 6, rue du Jargonnant 2, administrateur-délégué.

Administrateur de catégorie B

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003081.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

LORENZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 10.874.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2004.

Signature.

(003057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

EIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.843.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 janvier 2004.

Signature.

(003063.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CASA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 janvier 2004.

Signature.

(003067.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.383.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS S.A.

Signature / signature

Administrateur / Administrateur

(003641.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.
